

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour passage de la fibre optique en agglomération et hors agglomération par la société EPS du 07 juillet 2023 au 07 août 2023.
-
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-142

ARRETE :

Objet :

Société EPS

Remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour passage de la fibre optique

Hors agglomération et en agglomération

Du 07 juillet 2023 au 07 août 2023

Article I :

Le remplacement des poteaux téléphoniques place pour place pour passage de la fibre optique en agglomération et hors agglomération par la société EPS du 07 juillet 2023 au 07 août 2023 est autorisé.

Article II :

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux, et de tous éléments nécessaires à la mise en place des déviations et de la sécurité du chantier et de ses abords afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes de la société EPS, 72 rue Cassiopée, 74650 CHAVANOD.

La circulation se fera par feux tricolores.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 06 juillet 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : / 6 JUIL. 2023

